

Certificat de soudage

GSIHal-EN1090-3.00199.2014.004

conforme à la norme EN 1090-1, tableau B.1
pour le soudage de structures en aluminium selon la norme EN 1090-3

Fabricant	Meiser Vogtland OHG	
	Am Lehmteich 3 08606 Oelsnitz ALLEMAGNE	
Spécifications techniques	EN 1090-3:2019	
Classe d'exécution	EXC2 selon la norme EN 1090-3	
Procédé(s) de soudage (Référence à la norme EN ISO 4063)	131, 141	
Groupe de matières primaires	22, 23 selon CEN ISO / TR 15608 et EN 1090-3 (2019), tableau 1 et 2	
Coordinateur en soudage responsable (Titre, prénom, nom, qualification, Date de naissance)	Jan Schönweiß, EWS	né le 10.06.1971
Suppléant(s) (Titre, prénom, nom, qualification, Date de naissance)	-	
Confirmation	Sur la base des règlements de la spécification technique ci-dessus, les exigences concernant le soudage sont remplies.	
Date de début de validité	12.01.2022	
Durée de validité	11.01.2025	
Remarques	-	

Lieu/Date d'établissement Dresden, 17.01.2022
Falkenberg/RF


Zschech
Chef de l'organisme de
inspection



Numéro du certificat: GSIHal-EN1090-3.00199.2014.004

Dispositions générales

1. Le présent certificat est valable tant que les dispositions des spécifications techniques citées ci-dessus elles-mêmes ou les conditions de fabrication du/des site/s de production déterminants ne sont pas modifiées de façon essentielle.
2. Ce certificat ne peut être reproduit ou publié à des fins publicitaires ou autres que dans son intégralité. Le message de textes publicitaires ne doit pas être en contradiction avec le présent certificat.
3. Le service en charge des contrôles peut effectuer des contrôles payants à tout moment dans le/les site/s en cas de doutes concernant l'aptitude du/des site/s de production.
4. Ce certificat peut être retiré, complété ou modifié à tout moment avec effet immédiat sans indemnisation, si les conditions requises pour l'attribution du certificat ont changé, ou si les dispositions du présent certificat ne sont pas respectées.
5. Les modifications suivantes doivent être déclarées au service en charge du contrôle:
 - a) Nouveaux dispositions de production ou modifications des dispositions de production essentielles;
 - b) Changement du coordinateur responsable du soudage;
 - c) Introduction de nouveaux procédés de soudage, de nouveaux matériaux de base et procès-verbal de qualification d'un mode opératoire de soudage associé (QMOS);
 - d) Nouveaux équipements essentiels de production.Dans les cas cités, le service en charge du contrôle mandatera un contrôle complémentaire.
6. Il convient de déposer une nouvelle demande au minimum deux mois avant l'arrivée à échéance de la durée de validité, si la qualification doit encore être attestée.

Distributeurs

1. Demandeur
2. A classer au dossier